

Programme de conservation de l'Alouette lulu dans le canton de Genève

Rapport 2016



Réalisé par :



GOBG
43 ch. des Bouveries
CH-1284 Chancy, Suisse
info@gobg.ch

Avec le soutien de :



DGAN - Direction générale
de l'agriculture et de la
nature

Genève, le 20 décembre 2016

Auteur : Damien Juat - damien.juat@netplus.ch

Avec la contribution d'André Bossus - andre.bossus@gobg.ch

1 Introduction

L'Alouette lulu, *Lullula arborea* (Linnaeus, 1758), était un oiseau relativement abondant en Suisse, notamment à Genève, en tant que nicheur, jusque dans les années 1960. Puis, dès les années 1970, les effectifs des populations de cette espèce se sont effondrés. L'espèce étant liée aux milieux ouverts, secs et chauds, tels les prairies sèches, les vignes ou les coteaux ensoleillés (Maumary et al., 2007), la modification de son habitat par le changement des pratiques agricoles a progressivement entraîné sa régression (Lugrin et al., 2003).

En 2001, après 30 ans d'absence de nidifications sur le territoire genevois, un couple réussit à nicher dans la région viticole du Mandement. Après la disparition des derniers nicheurs en 1969, cette donnée était la première preuve d'une nidification sur le canton (Lugrin et al., 2003). Depuis 2001, l'espèce est observée de manière régulière dans cette région viticole. D'autres données, hors du Mandement, sont également signalées presque chaque année durant la période de nidification. Ces observations proviennent du Signal de Bernex et de France voisine (Mont Mourex / Grilly, Vesancy et Asserans / Farges). Ces différentes données ont encouragé le Groupe Ornithologique du Bassin Genevois (GOBG) à démarrer un programme de conservation de l'Alouette lulu en 2016. Le présent rapport décrit les activités réalisées en 2016, dans le cadre de la première année de ce programme de conservation.

2 Activités du groupe d'étude

2.1 Généralités

La première année de ce programme de conservation est caractérisée par un travail de bachelor réalisé par un étudiant de la Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève (hépia) (Juat, 2016). Cette thèse a permis de rassembler des informations sur le contexte dans lequel s'inscrit ce programme de conservation (connaissances de l'espèce, contexte légal agricole, autres programmes de recherche et de protection de cette espèce...). Ce travail de fin d'étude avait également pour objectif de déterminer les facteurs pouvant influencer la nidification de l'espèce sur le territoire genevois. Finalement, des mesures en faveur de l'Alouette lulu et des propositions quant à la suite de ce programme de conservation ont été suggérées.

Des informations sur le type de culture (guyot bas ou guyot mi-haut¹) ainsi que les distances de plantation, le pourcentage de sol nu et les surfaces enherbées ont été collectées.

Ces travaux avaient pour objectifs d'étudier et de mettre en relation la présence ou l'absence de couples d'Alouettes lulu sur certaines parcelles et les pratiques viticoles appliquées à ces différentes parcelles. Au total 24 parcelles ont été étudiées.

3 Résultats – Discussion

Les travaux entrepris durant cette année ont permis de proposer des mesures et actions concrètes à mener durant les prochaines années. Ces mesures se sont notamment basées sur plus de 50 heures de prospection passées sur le site d'étude de Dardagny. Les 17 recensements qui y ont été effectués ont mis en évidence un minimum de trois couples, d'un minimum de six mâles chanteurs et d'une nidification. Cette nidification correspond à une preuve réjouissante du retour de l'Alouette lulu dans le Mandement. En effet, depuis 1969, ce n'est que la troisième preuve de nidification. Malheureusement, cette nichée qui comptait au départ 5 œufs n'a pas réussi à être menée à terme. Les causes de cette situation sont assez floues mais une prédation semble être à l'origine de cet échec (photo1).



Photo 1: Nid d'Alouette lulu, Dardagny Juin 2016, (D. Juat)

¹ La culture en guyot est caractérisée par une seule branche à fruit par cep. La hauteur du fil porteur différencie le terme de guyot mi-haut ou guyot bas (bas, fil porteur à 45-50cm en dessus du cep et mi-haut à 60-70 cm).

Dans un des vignobles du Mandement, la majorité des parcelles dans lesquelles l'espèce a été observée présente un taux d'enherbement avoisinant les 45%. Les vignobles ayant des couverts végétaux entretenus de manière extensive sont également plus fréquentés par l'espèce. Ces constatations ont permis de proposer un ensemble de mesures, dont une gestion extensive du couvert végétal devant faciliter l'installation durable de l'Alouette lulu dans le vignoble genevois.

Les mesures prévues afin de favoriser des milieux que l'espèce semble le plus fréquemment utiliser ont pour objectif d'être simples à mettre en œuvre mais également, de ne pas impliquer une charge de travail administratif supplémentaire et de ne pas préjudicier la production viticole. Ces mesures sont synthétisées selon les différents points présentés ci-dessous :

- Actions menées en priorité sur les parcelles bien exposées, où la ligne d'horizon est dégagée
- Garantir le fonctionnement des drainages viticoles
- Favoriser une proportion de 45% d'enherbement parcellaire
- Favoriser des interlignes avec des enherbements clairsemés (< 100% de recouvrement)
- Espacer au maximum les sessions de fauches
- En guyot mi-haut: réaliser de manière ponctuelle un travail du sol
- Appliquer les apports de fumures sous les rangs et non dans les interlignes
- Favoriser des bandes refuges
- Éviter tout insecticide

4 Perspectives

4.1 Groupe « Alouette lulu »

Dans la volonté de poursuivre ce travail sur cette espèce durant ces prochaines années et d'après les perspectives suggérées dans le cadre de cette thèse, il était nécessaire de créer un groupe de bénévoles prêts à s'impliquer dans ce projet. Au mois de décembre 2016, un groupe de 8 personnes s'est constitué afin de participer au projet. Un tout grand merci pour leur motivation ! Ce groupe est toujours à la recherche de bénévoles, notamment pour les prospections de cette espèce, prévues dès le début de l'année 2017. Toutes personnes souhaitant s'impliquer dans ce projet (même à une fréquence très ponctuelle) est la bienvenue. Pour les personnes peu familières avec cette espèce, une sortie de terrain sera prévue afin de les initier à la reconnaissance et la connaissance de l'Alouette lulu. Merci de directement contacter Damien Juat (damien.juat@netplus.ch).

4.2 Projets 2017

Pour l'année 2017, dans le cadre des projets de conservation menés au sein du GOBG, il est prévu de poursuivre ce travail sur l'Alouette lulu selon trois axes

Premièrement, un volet prospection ; il a été planifié d'étendre, pour 2017, la zone d'étude actuelle de Dardagny à d'autres vignobles, principalement celui de Satigny. La commune de Satigny est réputée pour être la plus grande commune viticole suisse. C'est également, dans son vignoble que depuis plus de 15 ans des Alouettes lulu ont régulièrement été signalées pendant la période de nidification. Ce vignoble est d'une surface de plus de 4 km². À titre de comparaison le vignoble retenu dans la thèse de bachelor sur le site de Dardagny est d'une surface de 1km². Il est prévu, dès janvier, de sélectionner les secteurs des vignobles semblant les plus propices à la nidification de l'espèce. Ces secteurs seront distribués à des observateurs pour réaliser des prospections-recensements durant la saison de nidification 2017. Une sortie « initiation à la reconnaissance de l'Alouette lulu » sera également prévue pour toutes les personnes souhaitant approfondir leurs connaissances de terrain.

Un volet « projet concret » ; afin que les mesures proposées dans le cadre de la thèse de bachelor ne restent pas que « des mesures sur papier » mais que nous puissions les tester, et qu'elles puissent servir au développement de ce projet, il a été décidé de contacter des vignerons pour réaliser un projet concret de mise en œuvre de mesures, sur le vignoble de Dardagny. Parallèlement, toutes opportunités d'intégrer des mesures en faveur de cette espèce, notamment dans le cadre légal, ou dans tous projets agro-écologiques en cours dans cette région du Mandement, seront étudiées.

Finalement, dans le cadre d'un volet communication, il est prévu de créer des flyers (présentant l'espèce, le projet et les mesures favorables à cette espèce). Ces flyers pourront être distribués aux différents acteurs agri-viticoles du canton. Durant le mois de janvier, un petit groupe de travail prévoit de se réunir pour préparer une maquette de ce flyer. Toujours dans ce volet communication, il est prévu de prendre contact avec les organisations et sociétés viticoles genevoise (notamment l'Assemblée Genevoise des Vignerons-Encaveurs Indépendants (AGVEI) pour une intervention permettant de présenter le projet durant une de leurs réunions.

5 Remerciements

Le groupe « Alouette lulu » du GOBG souhaite remercier chaleureusement :

- Les personnes qui ont participé à la thèse de bachelor mené dans le cadre de l'hépie : M. André Bossus, M. Franck Cattaneo, M. Alain Jacot, Mme Laura Bosco et M. Valentin Moser. Mais également plusieurs viticulteurs exploitant des parcelles à Dardagny : M. Nicolas Bonnet du Domaine de la Comtesse Eldegarde, M. Stéphane Gros du Domaine Stéphane Gros, M. Ludovic Mistral du Domaine des Faunes, M. Claude Ramu du Domaine Le Centaure, M. Raymond Ramu du Domaine des Esserts et M. Jean-Pierre Röthisberger du Domaine des Röthis.
- Les personnes du « groupe Alouette lulu » : M. André Bossus, Mme Géraldine Gavillet, M. Simon Lézat, M. Christian Meisser, M. Vincent Muginer, Mme Sara Quero et Mme Aline Wullemin
- La Direction générale de l'agriculture et de la nature (DETA - DGAN) de l'Etat de Genève, qui soutient ce travail.

6 Bibliographie

- Lugin, B., Barbalat, A., Albrecht, A. (2003) Atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève, 149 espèces recensées, analyse et mesures de protection. Nicolas Junod, Genève, 384 p.
- Maumary, L., Valloton, L., Knaus, P. (2007) Les oiseaux de Suisse. Station ornithologique suisse, Sempach, et Nos Oiseaux, Montmollin, 848 p.
- Juat, D. (2016) Thèse de Bachelor «Suivi de la nidification et proposition de mesures de conservation de l'Alouette lulu dans le Mandement». Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève, Genolier, 84 p.